

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS

Procès-verbal de correction

Lors de la séance ordinaire du 10 septembre 2018, tenue à 20 h, au centre communautaire de Maddington Falls située au 86, route 261, Maddington Falls, au point 3.2 *Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 août 2018*, une correction a été demandées par un élu.

La résolution devrait désormais se lire ainsi :

132-08-18

4. TRAVAUX DE VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE des dépenses doivent être effectuées en voirie dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)*;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses doivent être effectuées en voirie dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – Entretien des routes locales*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par M. Fabien Pelletier
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De faire les travaux suivants :

- Rang de la Rivière – 1km d'asphalte précédé de pulvérisation
Les travaux débuteront à la limite entre Maddington falls et Saint-Louis-de-Blandford
Les travaux seront financés par la TECQ
- Rang 11 – recouvrir d'asphalte le ponceau qui a été changé l'année dernière
Les travaux seront financés par le Programme d'aide à l'entretien des routes locales.

S'il reste des fonds à dépenser, les travaux suivants pourront être faits :

- Lac Ginette – Rechargement
- Rang 16 – Rechargement de l'accotement près de la voie ferrée.

Adoptée.

Stéphanie Hinse,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Signé à Maddington Falls le 12 septembre 2018